

Appel à candidature

ANNEXE 2 : CRITERES DE NOTATION ET DE SELECTION **relatif à la Création de plateformes de coordination et d'orientation** **(PCO) dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce** **pour les enfants présentant des troubles du neuro développement** **âgée de 0 à 12 ans sur le territoire de Mayotte**

AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Mayotte
Centre Kinga - bâtiment B
90, Route nationale 1 - Kawéni
BP 410
97600 Mamoudzou

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A PROJETS :

Agence Régionale de Santé de Mayotte
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)
Service Autonomie
Centre Kinga - bâtiment B
90, Route nationale 1 - Kawéni
BP 410
97600 Mamoudzou
Adresse courriel : ars-mayotte-medicosocial@ars.sante.fr

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'APPELS A PROJETS : 14 août 2025

CLOTURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 17 octobre 2025 à 11h00 (heure de Mayotte)

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Critères de notation et de sélection

THEMES	CRITERES	POINTS
Capacité de mise en œuvre	Expérience avérée du porteur dans la coordination de parcours TND, le diagnostic et les interventions précoces	6
	Niveau de maturité et d'opérationnalité du projet	5
	Maillage territorial clair et efficace, en cohérence avec les dispositifs existants	6
	Mise en œuvre d'une organisation permettant de garantir la qualité des parcours : organisation de réunions de synthèse pluridisciplinaire, respect des délais, utilisation d'outils (ex : e-santé)	6
	Capacité à assurer la continuité de service	6
	Modalités claires pour l'animation de la gouvernance de la plateforme et la mise en œuvre de la convention constitutive avec les partenaires	6
	Planning réaliste et structuré pour une mise en œuvre opérationnelle au 1er semestre 2026, avec convention signée dans les 6 mois suivant la désignation	6
	Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité	6
	Modalité d'accueil et d'accompagnement des familles	6
	Capacité de montée en charge et de suivi du dispositif sur le territoire donné.	5
	Dans le cas où le candidat ne souhaite porter qu'une PCO 0 à 6 ou 7 à 12 ans : description de l'articulation avec la PCO non choisi afin d'éviter les ruptures de parcours	5
TOTAL		63
Partenariats	Identification exhaustive des partenariats opérationnels ou envisagés : niveau 1 (médecins, écoles), niveau 2 (structures médico-sociales, sanitaires, professionnels libéraux...), niveau 3 (CRA, CRTLA...)	6
	Formalisation des partenariats envisagés (lettre d'engagement) et des partenariats opérationnels (conventions, actions conjointes)	7
	Capacité à assurer une coordination intersectorielle	6
	Capacité à mobiliser des ressources compétentes et à contractualiser avec des professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues...) et à assurer le suivi de leurs interventions (forfait précoce)	6
TOTAL		25
Développement des compétences et conformité aux RBPP	Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles	6
	Intégration de formations dans le cadre des RBPP et des objectifs de montée en compétences territoriale, ainsi que celles permettant l'actualisation des connaissances des professionnels de la PCO	6
TOTAL		12
TOTAL GENERAL		100

Fait à Mamoudzou, le 14.08.25

Le Directeur Général de
l'agence régionale de sante de Mayotte
Sergio ALBARELLO **ALBARELLO Sergio**
Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte

